

ORCO PROPERTY GROUP
Société Anonyme
48 bd Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg
R.C.S. LUXEMBOURG **B 44.996**
(ci-après «la Société»)

**Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
26 avril 2007**

Chers Actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (ci-après «l'Assemblée Générale Annuelle») qui se tiendra au siège social de la Société, le 26 avril 2007 à 14h00 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. présentation et approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux de ORCO PROPERTY GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2006;
3. affectation du résultat;
4. dividende pour l'exercice clos au 31 décembre 2006:
Proposition d'attribuer un dividende de 1 euro brut par action (ISIN LU0122624777) au titre de l'exercice 2006 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire soit en actions ORCO PROPERTY GROUP dont le prix sera égal à 90% de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 26 avril 2007, diminué du montant brut du dividende soit 1 euro. La date de détachement de coupon sera fixée au 27 avril 2007;
5. décharge aux Administrateurs et aux Réviseurs d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2006;
6. nominations statutaires;
7. divers.

A compter du 13 avril 2007, les actionnaires pourront prendre connaissance au siège de la Société de l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle, en conformité avec l'article 73 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Modes de participation à l'Assemblée Générale Annuelle:

- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale Annuelle doivent notifier cette intention au plus tard le 20 avril 2007, selon le cas:

ORCO PROPERTY GROUP
Société anonyme
48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
RCS Luxembourg B 44.996
tél : 00 352 26 47 67 1 fax : 00 352 26 47 67 67
e mail : lleroi@orcogroup.com
www.orcogroup.com

- auprès de NATIXIS, Service Assemblées, 10 rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex, en tant que mandataire du conseil d'administration, Fax : +33 2.31.45.18.50;
 - ou auprès de leur intermédiaire financier;
 - ou directement auprès de la Société.
- Les actionnaires détenant leurs actions auprès de EUROCLEAR et qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale Annuelle peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATIXIS, prénommée, selon le cas, au plus tard le 23 avril 2007. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATIXIS ou auprès de leur intermédiaire financier selon le cas, et également auprès de la société.
- Les actionnaires présents ou représentés doivent se munir d'un certificat d'immobilisation de leurs actions prouvant le nombre d'actions détenues. Les actionnaires présents ou représentés ne disposant pas d'un certificat d'immobilisation ne pourront participer au vote.

Païement du dividende:

Le droit à percevoir des dividendes concerne uniquement les actions ORCO PROPERTY GROUP inscrites sur le code ISIN : LU0122624777.

Les actionnaires sont invités à exprimer leur choix auprès de leur intermédiaire financier au plus tard le 11 mai 2007. NATIXIS centralise les options choisies par les actionnaires et en informe la société au plus tard le 25 mai 2007. Le dividende pour les actions ORCO PROPERTY GROUP inscrites sur le code ISIN : LU0122624777 sera mis en paiement le 1^{er} juin 2007. Les actions émises après la date de détachement du coupon n'auront plus droit au dividende 2006.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: www.orcogroup.com, tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25%, 33%, 50 % et 66 %, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. Les actionnaires qui n'ont pas informé la société du franchissement d'un des seuils précités aux conditions fixées par les statuts de la société, le cas échéant, ne pourront pas faire valoir leur droit de vote lors de l'Assemblée Générale Annuelle pour les actions qui dépassent le seuil. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5 %.

Les délibérations seront prises à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Bien à vous,

Le Conseil d'Administration

ORCO PROPERTY GROUP
Société anonyme
48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
RCS Luxembourg B 44.996
tél : 00 352 26 47 67 1 fax : 00 352 26 47 67 67
e mail : lleroi@orcogroup.com
www.orcogroup.com